

24K07

Lac Diana

Légende

Carte des titres miniers

- |  |  |
|--|--|
|  | <b>Statut:</b><br>A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion<br>D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité<br>B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué<br>P-En demande de renouvellement, U-Refusé |
|  | <b>Statut:</b><br>A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité<br>N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé   |
|  | <b>Statut:</b><br>A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité<br>N-Refus de renouveler, Z-Désarmement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé   |
- Aire de titres en traitement
  - Aire d'exploitation en fonds marins (BEF)
  - Terrain arpenté non désignable
  - Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
  - Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)
  - Aire d'extraction
  - Autorisation sans bail
  - Certificat d'autorisation
  - Déclaration de conformité
  - CM (concession minière) ou BM (bail minier)
  - BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre identifie le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure gauche identifie la catégorie établie et celle dans la partie droite le statut du site d'exploitation

- Substance extraite**
- |                      |                |                            |            |
|----------------------|----------------|----------------------------|------------|
| A) Argent            | G) Or          | O) Orpèbre                 | U) Aurore  |
| B) Sable de silice   | I) Indium      | P) Pierre concassée        | X) Calcite |
| C) Cobalt            | J) Tellure     | R) Produits miniers variés |            |
| D) Pierre d'impureté | M) Manganèse   | S) Sable                   |            |
| E) Minerai de fer    | N) Terre noire | T) Toute                   |            |

**Statut du site d'exploitation**

C) Ouvert sous conditions	O) Ouvert	F) Fermé	N) Non autorisé	T) En traitement
---------------------------	-----------	----------	-----------------	------------------

Contrainte à l'activité minière

- Contrainte majeure**
- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
  - Périmètre urbain
  - Terrain soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
  - Terrain soustrait à l'exploitation minière pour le pétrole (en gisement)
  - Terrain où le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
  - Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
  - Terrain incompatible avec l'activité minière
- Contrainte mineure**
- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations déterminées par le ministre
  - Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- 
- 

Entente Première Nation Abitibiwinni

- 

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

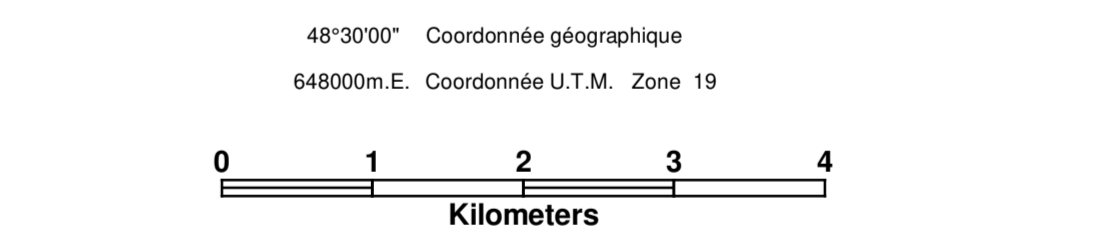
- 

Frontières

- 
- 
- 

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20°07' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 19,07"

Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19



**AVIS IMPORTANT**

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24011	24012	24013
24014	24015	24016
24017	24018	24019